

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur
Dimanche 27 septembre 2020 – 14h30
à Ascros
Compte rendu

Présents : Geneviève Campodonico, Françoise Simon, Pierre Fabre, Nicole Trevet, Léo Raymond, René Perier, Claude Martin, Colin Cusack, Pierre Valet, Serge Leonard, Laurent Parzy, Ivan Martouzet, Catherine Jacquin, Alfredo Jakubowsky, Henri Spini (CEN Paca)

Représentés (avec pouvoirs) : Bernard Dejonghe et Ginette Monod, Cécile et Rudy Hagnauer, Marion Linck, Marie-José Caccialupi-Richier, Chantal Jeremenko, Stéphane Amour,

Ordre du jour :

- Modification de l'article 10 des statuts visant à augmenter le nombre d'administrateurs
- Modification de l'article 5 des statuts concernant la nature des voix des membres associés
- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration
- Points divers



Introduction

- Le vingt-sept septembre à 14h30, les membres de l'association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire (AGE) sous le barnum de la mairie d'Ascros lors de la Fête du Parc sur convocation du conseil d'administration en date du 12 septembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été présidée par M. René Perier en sa qualité d'administrateur de l'association et le secrétariat de l'assemblée générale a été assuré par Mme Nicole TREVET. Après décompte, il est constaté que les vingt (20) membres actifs avec voix délibérative à jour de leur cotisation 2020 sont effectivement présents ou représentés.

L'Assemblée extraordinaire est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

1 - Augmentation du nombre de membres du Conseil d'administration

Conformément à la délibération de l'AG 2020 le 8 aout à Briançonnet, il est proposé un élargissement du Conseil d'administration à 12 membres

Après discussion le projet de délibération suivant est proposé au vote :

Le premier alinéa de l'article 10 est modifié comme suit :

« Le Conseil d'administration est composé :

- De douze (12) membres actifs ou associés, avec voix délibérative, élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans ;
- Le Président du Syndicat mixte, et le Président du Conseil scientifique ou leurs représentants, sont de droit, membres associés du Conseil d'administration avec voix consultative. »



L'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité.

2 - Attribution d'une voix délibérative aux représentants des membres associés

Après discussion le projet de délibération suivant est proposé au vote :

L'Assemblée générale extraordinaire après en avoir délibéré, attribue une voix délibérative aux membres associés.

Le point 2 du 4^e alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

« 2. **Les membres associés** : représentants des personnes morales engagées dans la démarche en faveur d'un développement durable du territoire du PNR.

Ces membres associés comprennent des partenaires associatifs ou institutionnels du développement du territoire qui désirent faire bénéficier le Conseil de développement de leur expertise et de leurs compétences, Les membres associés ont une voix délibérative.

Les membres associés peuvent se faire représenter par un membre de la personne morale considérée doté d'un pouvoir. »

L'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité.

3- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration

Deux candidatures avaient été présentées et retenues par l'Assemblée générale le 8 aout 2020 à Briançonnet: Mesdames Cécile Hagnauer et Claude Martin.

Le projet de délibération suivant est proposé au vote :

« Les candidatures au Conseil d'administration de Mesdames Cécile Hagnauer et Claude Martin, retenues par l'assemblée générale du 8 aout 2020 à Briançonnet sont validées. »

Vote :

L'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration est constitué de :

- Mesdames Geneviève CAMPODONICO, Catherine JACQUIN, Françoise SIMON, Nicole TREVET, Cécile HAGNAUER et Claude MARTIN.
- Messieurs Pierre FABRE, Stéphane AMOUR, Ivan MARTOUZET, Laurent PARZY, René PERIER.

4 – Points divers (sans vote)

Avant la tenue d'une réunion du nouveau conseil d'administration pour désigner les trois membres du bureau de l'association (voir compte rendu du Conseil d'administration) une discussion s'engage sur la sécurisation et la refonte du site internet de l'association.

René Perier et Léo Raymond font le point sur l'avancement des réflexions et travaux d'amélioration du site internet.

Il ressort des échanges les éléments de décision suivants :

- La sécurisation du site hébergé sous OVH et basé sur le CMS Joomla, confiée à Pascal Robinet (Connexion libre) étant achevée et le maintien d'une maintenance mensuelle non indispensable, il est proposé de mettre fin à cette maintenance.
- Compte tenu des évolutions des outils (hébergement et CMS) actuellement à notre disposition d'une part, et des difficultés techniques résultant des choix effectués il y a plus de 10 ans, d'autre part, le principe d'une recherche d'outils plus adaptés aux besoins actuels du CdD est retenu.
- Ivan Martouzet et Léo Raymond se proposent pour mettre au point une migration de site vers de nouveaux outils plus adaptés (y compris hébergement) et pour identifier sur le territoire des compétences techniques qui interviendraient ponctuellement en appui au CdD en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le président de l'AGE

La secrétaire de l'AGE

René PERIER

Nicole TREVET